

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAR LE DUC - 5501 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/12/2025 - B2025/002871 - 1989 B 00024 - 349 701 375 - ANNA

BRICO

SAS ANNA

40 Rue de Bar
55 000 FAINS-VEEL

ATTESTATION

Je soussigné BAUER Pierre-Henri demander la confidentialité du compte de résultat de la SAS ANNA au 31.12.2024. J'atteste sur l'honneur, d'après le rapport des commissaires aux comptes que les comptes 2024 ont été certifiés sans réserve.

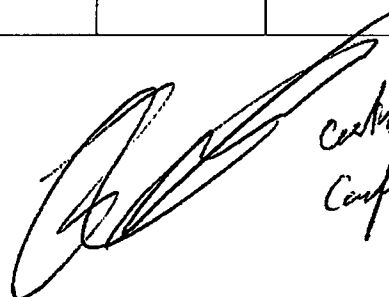
Le 02/12/2025, Fains-Véel.

BAUER Pierre-Henri
PDG SAS ANNA,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Bauer', written over a horizontal line.

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	2 156	2 156		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions	1 445 547	1 074 161	371 386	365 635
Installations techniques, matériel et outillage industriels	655 301	615 381	39 920	41 235
Autres immobilisations corporelles	181 968	118 042	63 926	34 759
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	540		540	540
Prêts	1 152		1 152	1 152
Autres immobilisations financières	20 000		20 000	20 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 306 665	1 809 740	496 925	463 321
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 281 752	97 448	2 184 304	2 136 635
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	42 752	1 546	41 207	57 710
Autres créances	223 457		223 457	202 676
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	427 538		427 538	219 523
Charges constatées d'avance (3)	15 257		15 257	54 957
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 990 756	98 994	2 891 762	2 671 501
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 297 421	1 908 733	3 388 688	3 134 822
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

 Certifié
Conforme.

SAS ANNA

Exercice clos le 31/12/2024

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	285 465	285 465
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	28 548	28 548
Réserves statutaires ou contractuelles	227 616	155 645
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 117 164	1 117 164
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	376 200	359 856
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 034 992	1 946 677
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	420	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	667 487	650 422
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 796	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	466 577	330 186
Dettes fiscales et sociales	215 113	207 536
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	303	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 353 696	1 188 144
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 388 688	3 134 822
(1) Dont à plus d'un an (a)	352 244	
(1) Dont à moins d'un an (a)	997 656	1 188 144
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	420	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

ANNA

**Société par actions simplifiée
au capital de 285 464,97 euros
Siège social : CD1-Milieu de la Varenne
55000 FAINS VEEL, 55000 FAINS VEEL
349 701 375 RCS BAR LE DUC**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 376 199,59 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	376 199,59 euros
A titre de dividendes	300 959,67 euros
Soit 4,42 euros par action	
Le solde	75 239,92 euros

En totalité au compte « « réserve spéciale pour fonds propres » qui s'élèvera ainsi à 302 855,92 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 959,67 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2025.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
287 885 euros, soit 4,23 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 287 885 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
298 260 euros, soit 4,38 euros par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 298 926 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

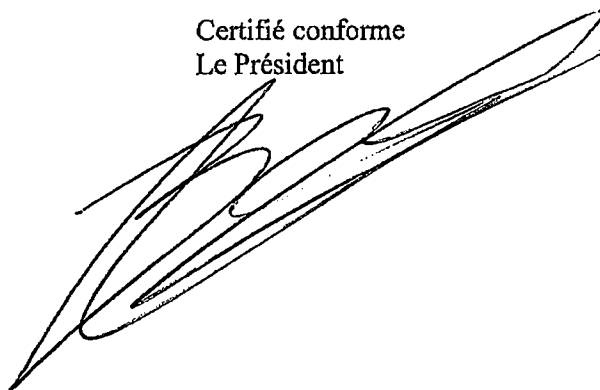
202 926 euros, soit 2,98 euros par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 202 929 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

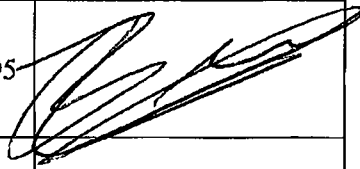
Certifié conforme
Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right, positioned below the text 'Le Président'.

ANNA
Société par actions simplifiée
au capital de 285 464,97 euros
Siège social : CD1-Milieu de la Varenne
55000 FAINS VEEL
55000 FAINS VEEL
349 701 375 RCS BAR LE DUC

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Usufruit	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	SAS DE LA TOUR CD 1 - Milieu de la Varenne, 55000 FAINS VEEL	68095		68095	
2	SA ITM EQUIPEMENT DE LA PERSONNE - ITM EP 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES, 75015 PARIS	1		1	
	Totaux	68 096		68 096	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 68 096 droits sociaux

Le président Les scrutateurs Le secrétaire



ANNA

**Société par actions simplifiée
au capital de 285 464,97 euros
Siège social : CD1-Milieu de la Varenne
55000 FAINS VEEL, 55000 FAINS VEEL
349 701 375 RCS BAR LE DUC**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin,
A 14 heures,

Les associés de la Société ANNA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Henri BAUER, en sa qualité de Président de la Société.

La société GREGOIRE et ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 68 096 actions sur les 68 096 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024,

- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 376 199,59 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	376 199,59 euros
A titre de dividendes	300 959,67 euros
Soit 4,42 euros par action	
Le solde	75 239,92 euros

En totalité au compte « « réserve spéciale pour fonds propres » qui s'élèvera ainsi à 302 855,92 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 959,67 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2025.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
287 885 euros, soit 4,23 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 287 885 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
298 260 euros, soit 4,38 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 298 926 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
202 926 euros, soit 2,98 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 202 929 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport,

prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'assemblée Générale donne également quitus de l'exécution de son mandat pendant le même exercice, au Commissaire aux Comptes.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération annuelle du Président pour un montant brut de 82 060 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIÈME RÉOLUTION

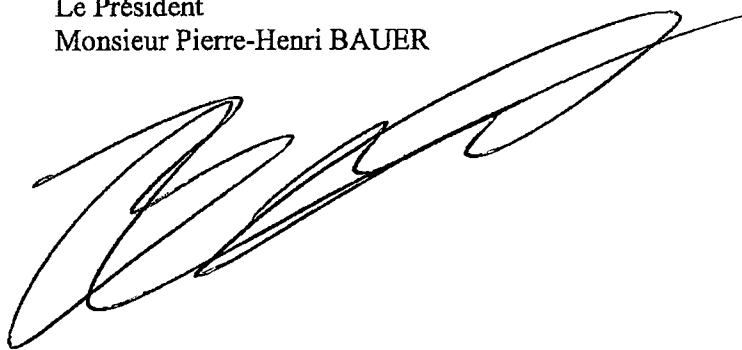
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Monsieur Pierre-Henri BAUER

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Monsieur Pierre-Henri BAUER, the President mentioned in the text above.

ANNA

**Société par actions simplifiée
au capital de 285 464,97 euros
Siège social : CD1-Milieu de la Varenne
55000 FAINS VEEL, 55000 FAINS VEEL
349 701 375 RCS BAR LE DUC**

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera également donné lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé, l'activité de la société s'est poursuivie normalement sans incident sur l'exercice.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs poursuivis sur le prochain exercice consisteront à maintenir les niveaux d'activité et de productivité actuelle.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2024, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 847 621 euros contre 6 905 089 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 170 498 euros contre 160 382 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 4 356 901 euros contre 4 453 340 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 857 210 euros contre 885 547 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 106 488 euros contre 87 401 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 848 426 euros contre 814 871 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 180 856 euros contre 169 139 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 25 soit identique à celui de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 201 677 euros contre 211 741 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 440 euros contre 2 287 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 6 551 998 euros contre 6 624 327 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 466 121 euros contre 441 145 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 30 196 euros (17 970 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 496 317 euros contre 459 115 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 103 757 euros contre 95 089 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 376 199,59 euros contre un bénéfice de 359 855,95 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 388 688 euros contre 3 134 822 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 376 199,59 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	376 199,59 euros
A titre de dividendes	300 959,67 euros
Soit 4,42 euros par action	
Le solde	75 239,92 euros

En totalité au compte « **réserve spéciale pour fonds propres** » qui s'élèvera ainsi à 302 855,92 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 734 032,24 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 959,67 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2025.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

287 885 euros, soit 4,23 euros par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 287 885 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
298 260 euros, soit 4,38 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 298 926 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
202 926 euros, soit 2,98 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 202 929 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à président, quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à FAINS VEEL,
Le 30 juin 2025..

Président



ANNA
Au capital de 285 458 €
CD 1 - Milieu de la Varenne
55000 FAINS VEEL
RCS Bar le Duc

A FAINS VEEL, le 10 juin 2025

GREGOIRE & ASSOCIES
GARNIER Adeline
32 ter Rue Raymond Poincaré
54000 NANCY

Madame la Commissaire aux comptes,

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de la société afférente à l'exercice clos le 31/12/2024. Ces comptes font apparaître à cette date des capitaux propres de 2 034 992 € euros, y compris un résultat de 376 200 € euros.

En tant que responsable(s) de l'établissement des comptes et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

Correcte application des lois et règlements

1. Les comptes ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de la société conformément aux règles et principes comptables français.
2. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires.

Risque de fraude et dispositif de contrôle interne

3. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans la société.
4. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n'avons pas connaissance :

- a. De fraudes avérées ou suspectées impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes et qui seraient susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;
- b. D'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes de l'entité et portées à sa connaissance par des employés, anciens employés, analystes, régulateurs ou autres.

Evénements post-clôture

5. À ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.
6. Nous vous avons communiqué nos plans d'actions définis pour l'avenir de la société ; ces plans d'actions reflètent les intentions de la Direction ; nous n'avons connaissance d'aucun élément nouveau susceptible de compromettre ces plans.

Hypothèses de la direction utilisées pour que les comptes reflètent bien toutes les décisions de la direction

7. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement les intentions de la direction et la capacité de la société, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.

Informations sur les parties liées

8. Nous avons fourni dans l'annexe des comptes, au mieux de notre connaissance, l'information sur les parties liées requise par le référentiel comptable.

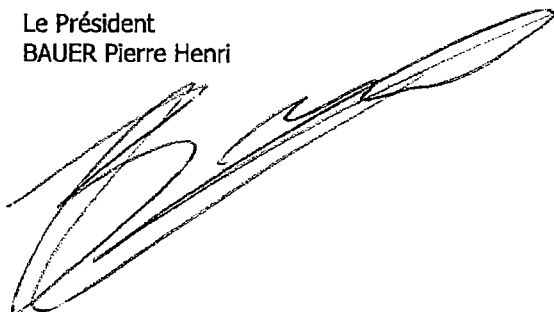
Nous vous avons, également, communiqué l'identité des parties liées ainsi que les relations et transactions les concernant, de manière exhaustive.

Le traitement comptable des relations et transactions avec les parties liées est conforme aux dispositions du référentiel comptable applicable.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Madame le Commissaire aux comptes, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Le Président
BAUER Pierre Henri



Annexe à la lettre d'affirmation relative à l'exercice clos 31/12/2024.

L'incidence de ces anomalies non corrigées a été considérée comme non significative.

A - ETAT DES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES AYANT UN IMPACT SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024.

Pas d'anomalies relevées

B - LISTE DES AUTRES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES PORTANT SUR LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DE L'ANNEXE

- Circularisation de la BANQUE CHABRIERES et GIE CHABRIERES demandées au 31/12/2024 : absence de documents.

Constat d'une incohérence dans l'annexe des comptes annuels :

- Le montant des emprunts remboursés au cours de l'exercice est de 138 606 € et non de 148 215 € comme indiqué sur l'annexe.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.